

## 1. Données du bien du patrimoine mondial

### 1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Lavaux, vignoble en terrasses

### 1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

#### Etat(s) partie(s)

- Suisse

#### Type de Bien

culturel

#### Numéro d'identification

1243


#### Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

2007

### 1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (longitude / latitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Lavaux, vignoble en terrasses	46.492 / 6.746	898	1408	2306	2007
<b>Total (ha)</b>		<b>898</b>	<b>1408</b>	<b>2306</b>	

### 1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Limites du bien. Proposition d'extension de la zone tampon.	01/06/2007	

### 1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Oliver Martin  
Office fédéral de la Culture  
Chef de la section Patrimoine culturel et monuments historiques  
Département fédéral de l'intérieur (DFI)

### 1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Emmanuel ESTOPPEY  
Montreux-Vevey Tourisme

#### Commentaire

Lavaux Patrimoine mondial Emmanuel Estoppey Rue du Bourg 9 CH - 1071 Chexbres Suisse Téléphone : +41 21 946 15 74 Email : estoppey@lavaux-unesco.ch

### 1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
2. [Site internet du bien](#)

#### Commentaire

www.lavaux-unesco.ch

### 1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

## 2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

### 2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

#### Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Le vignoble en terrasses de Lavaux est un paysage culturel qui montre de manière éclatante son évolution et son développement sur près de mille ans au travers d'un paysage et de bâtiments bien préservés, ainsi que la continuité et l'adaptation d'anciennes traditions culturelles, spécifiques à sa localisation. Aussi, ce paysage illustre de manière très vivante l'autorité, le contrôle et la protection de cette région viticole hautement appréciée, qui contribua pour une large part au développement de Lausanne et sa région et joua un rôle important dans l'histoire géoculturelle de la région et a suscité, en réponse à sa vulnérabilité face à des agglomérations en forte croissance, une protection populaire exceptionnelle. Critère (iii) : Le paysage viticole de Lavaux présente d'une manière très visible son évolution et son développement sur près de mille ans, à travers un paysage et des bâtiments bien préservés et la continuité et l'évolution de traditions culturelles anciennes spécifiques à cette région.

Critère (iv) : L'évolution du paysage de Lavaux illustre de manière très vivante l'autorité, le suivi et la protection de cette région viticole hautement appréciée qui contribua pour une large part au développement de Lausanne et sa région et a joué un rôle important dans l'histoire géoculturelle de la région.

Critère (v) : Le paysage de vignoble de Lavaux est un exemple exceptionnel témoignant de siècles d'interaction entre la population et son environnement d'une nature très spécifique et très productive, optimisant les ressources locales pour produire un vin hautement prisé qui fut une ressource importante de l'économie locale. Sa vulnérabilité face aux centres urbains au développement rapide a suscité des mesures de protection fortement soutenues par les communautés locales.

Les délimitations de la zone proposée pour inscription comprennent tous les éléments du processus viticole et l'étendue de la région viticole traditionnelle depuis au moins le XIIe siècle. Les terrasses sont constamment utilisées et bien entretenues. Comme on l'a déjà expliqué, les terrasses ont évolué au fil des siècles jusqu'à leur forme actuelle. Une protection forte a été mise en place en réaction à l'urbanisation rampante des villes en expansion de Lausanne à l'ouest et de Vevey-Montreux à l'est. Cette protection est fournie par : la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ; l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) tiré de la LAT, son Inventaire fédéral des sites construits (ISOS), la loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS), et le plan cantonal d'utilisation du sol (Plan général d'affectation - PGA) et les réglementations de la construction (RPGA). Une zone tampon a été établie. L'état de conservation des villages, des bâtiments individuels, des routes, des chemins, des parcelles dans la zone principale est excellent. Un plan de gestion a été approuvé pour le bien. Il fournit une analyse des données socioéconomiques et une série de stratégies de gestion pour la recherche et la culture, l'économie, l'utilisation des sols et le tourisme.

**Commentaire**

"la loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux (LPPL)," -> changer par : "la loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux)"

**2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit**

(iii)(iv)(v)

**2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère**

Critère III : paysage culturel vivant d'une viticulture traditionnelle et complète (production, élaboration, habitat, vente in situ)

Critère IV : terrasses et éléments construits harmonieux et intégrés au niveau paysager, dédiés à la viticulture Critère V : zone d'habitat en villages traditionnels étroites, terrasses avec murs soigneusement intégrés, haute qualité architecturale et paysagère des constructions, valeurs de beauté paysager (points de vues, paysage sans éléments perturbateurs, etc)

**2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée**

**2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle**

**3. Facteurs affectant le bien**

**3.14. Autre facteurs**

**3.14.1 - Autre(s) facteur(s)**

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact					Origine
<b>3.1</b>	<b>Habitat et développement</b>						
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs						
<b>3.2</b>	<b>Infrastructures de transport</b>						
3.2.1	Infrastructures de transport de surface						
<b>3.3</b>	<b>Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services</b>						
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables						
3.3.4	Installations localisées						
3.3.5	Grandes installations linéaires						
<b>3.4</b>	<b>Pollution</b>						
3.4.2	Pollution des eaux souterraines						
<b>3.5</b>	<b>Utilisation/modification des ressources biologiques</b>						
3.5.3	Modification du régime des sols						
<b>3.6</b>	<b>Utilisation de ressources matérielles</b>						
3.6.4	Exploitation hydraulique						
<b>3.7</b>	<b>Conditions locales affectant le tissu physique</b>						
3.7.7	Nuisibles						
3.7.8	Micro-organismes						
<b>3.8</b>	<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>						
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses						
3.8.2	Modifications des valeurs associées à ce patrimoine						
3.8.3	Chasse, récolte et ramassage traditionnels						
3.8.4	Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels						
3.8.5	Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale / des communautés						
<b>3.9</b>	<b>Autres activités humaines</b>						
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine						
<b>3.10</b>	<b>Changement climatique/problèmes météorologiques</b>						
3.10.1	Tempêtes						
<b>3.11</b>	<b>Evènements écologiques ou géologiques soudains</b>						
3.11.4	Avalanche/ glissement de terrain						
<b>3.13</b>	<b>Gestion et facteurs institutionnels</b>						
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact						
3.13.3	Activités de gestion						
<b>Légende</b>	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure	

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
<b>3.2</b>	<b>Infrastructures de transport</b>				
3.2.1	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	En hausse
<b>3.3</b>	<b>Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services</b>				
3.3.4	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Capacité moyenne	Statique
<b>3.4</b>	<b>Pollution</b>				
3.4.2	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Capacité moyenne	Statique
<b>3.8</b>	<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>				

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.8.5	Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale / des communautés	Moins de 10%	En cours	Significatif	Capacité moyenne	Statique
3.9	Autres activités humaines					
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Aucune capacité/aucune ressource	En hausse
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques					
3.10.1	Tempêtes	11-50%	Intermittent/sporadique	Significatif	Aucune capacité/aucune ressource	En hausse

### 3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

#### 3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

## 4. Protection, gestion et suivi du bien

### 4.1. Limites et zones tampons

#### 4.1.1 - Statut de la zone tampon Il y a une zone tampon

#### 4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

#### 4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** pour maintenir comme il convient la valeur universelle exceptionnelle du bien

#### 4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs des terres aux alentours**

#### 4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs des terres aux alentours**

#### 4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

- une meilleure communication sur les limites de la zone centrale et tampon peut être faite pour les habitants et les visiteurs du site.

## 4.2. Mesures de protection

#### 4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Une protection forte a été mise en place en réaction à l'urbanisation rampante des villes en expansion de Lausanne à l'ouest et de Vevey-Montreux à l'est, dans lesquelles un grand nombre de sociétés nationales et multinationales se sont établies dans les dernières décennies. C'est en réponse à ce phénomène que fut votée la loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL) à une époque où seules les zones de

Grandvaux-Villette, Chexbres et Corseaux connaissaient un impact négatif du développement.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) pose les principes fondamentaux de l'utilisation des sols en Suisse. Le site de Lavaux est inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) tiré de la LAT, dans lequel il est décrit comme étant « ...une vaste région viticole caractéristique de la région lémanique avec des villages pittoresques dominant le lac ». Le périmètre protégé par l'IFP, de Lutry jusqu'à l'est des communes de Corseaux et Saint-Saphorin, coïncide avec la zone couverte par le LPPL cantonal. À l'intérieur de ce périmètre, presque tous les villages, hameaux et vignobles sont inscrits et protégés. La Confédération possède aussi son Inventaire fédéral des sites construits (ISOS) qui couvre les sites et monuments d'importance nationale. Le nombre et la densité de bâtiments et sites protégés à Lavaux sont élevés. Plus de 1 228 bâtiments sont inscrits dans la zone principale, dont près de 400 sont d'intérêt national.

Tandis que les services fédéraux sont dotés de la responsabilité globale de l'application de ces mesures, ce sont les services correspondants au niveau cantonal qui sont chargés de l'application et du suivi quotidien. Le paysage de Lavaux n'est pas seulement régi par le code des lois cantonal, il est aussi inscrit dans la Constitution du canton de Vaud. En 1977, une campagne intitulée *Sauvez Lavaux* fut menée et devint l'objet d'un référendum soumis à la population du canton. Le résultat positif du vote conduisit à l'adoption de la loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL) cette même année. Le souhait profond de la population vaudoise de protéger cette région dont elle apprécie profondément les qualités fut confirmé en novembre 2005 par le résultat d'un second référendum, dont l'objet était d'inscrire durablement la protection de Lavaux dans la Constitution vaudoise. L'Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS) cantonal, qui est entré en vigueur en 1972, offre un autre niveau de protection du bien proposé. Il couvre plus de 2 000 bâtiments ainsi que les villages d'Aran (Villette), Grandvaux, Riex, Épesses, Rivaz et Saint-Saphorin, les hameaux du Châtelard et de Treytorrens et une partie importante des vignobles.

#### Commentaire

fin deuxième paragraphe, changer : "sont d'intérêt national" par "sont d'importance nationale"

#### 4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

#### 4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

**4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?**

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

**4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?**

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

**4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection**

**4.3. Système de gestion / Plan de gestion**

**4.3.1 - Système de gestion**

L'organisme promoteur de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO (AILU), a chargé un organisme qui existe depuis plus de trente ans, la Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL), de préparer un plan de gestion. Les travaux de réflexion sur ce projet ont été confiés à une Commission CIUL-UNESCO (CCU), présidée par le président de la CIUL et composée des présidents de quatre groupes de travail chargés respectivement de la recherche et de la culture, de l'économie, de l'aménagement du territoire et du tourisme. L'intention est que cet organisme étende ses activités et redéfinisse son rôle dans le cas où Lavaux serait inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007.

Les objectifs de la CCU sont les suivants :

1. identifier les éléments clés permettant de détecter aussi bien la vulnérabilité du paysage de Lavaux que les opportunités pour sa valorisation et sa protection ;
2. établir les recommandations pour la gestion future du site et de ses vignes de telle sorte que l'essence même du caractère de paysage culturel soit préservée ;
3. augmenter l'information et l'intérêt du public de Lavaux, promouvoir sa valeur éducative et culturelle ainsi que son identité de « vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes » ;
4. promouvoir un plan de gestion commun à l'ensemble des acteurs locaux (propriétaires, résidents, vigneron, commerçants, population) afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre les plans d'actions à l'échelle individuelle ou en partenariat ;
5. définir le système de surveillance, de suivi réactif, de coordination et d'information.

Les attributions des quatre groupes de travail étaient de définir des méthodes de travail, d'identifier les points faibles et les risques et de proposer des orientations de recherche pour répondre aux exigences de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Un plan de gestion a été établi et approuvé pour le bien. Il fournit une analyse des données socioéconomiques telles que la croissance de la population, les activités économiques, le « pendularisme » (le phénomène d'être situé entre deux grandes agglomérations), l'utilisation des sols, les


emplois dans la région (viticulture, activités artisanales, tourisme) et le transport.

Il s'ensuit une série de stratégies de gestion pour chacun des domaines attribués aux groupes de travail. Une liste de projets détaille les objectifs, les méthodologies, les actions proposées, les dates de lancement de projets et l'attribution des responsabilités aux institutions et organes spécifiques. Le groupe « recherche » propose par exemple la création d'une image cohérente et pertinente de Lavaux en encourageant un institut universitaire à dresser un inventaire de toutes les recherches menées sur Lavaux à partir duquel développer des programmes de recherche et produire une littérature appropriée.

Le groupe « culture » a pour projet d'encourager une série d'événements culturels et d'améliorer la présentation de Lavaux au grand public, tandis que les propositions émanant du groupe « économie » concernent l'optimisation des techniques de production du vin et le développement d'une entité institutionnelle pour le site (Région Lavaux).

Le plan de gestion est satisfaisant dans la mesure où il cherche à promouvoir la gestion de la région à une nouvelle échelle, allant au-delà de l'approche conventionnelle (et pourtant essentielle) des organes officiels et des administrations locales.

**4.3.2 - Documents pour la gestion**

Titre	Statut	Disponible	Date	Lien vers source
Plan de gestion	N/A	Disponible	01/09/2006	

**Commentaire**

deux documentations possible à ajouter : "guide paysage Lavaux" édité par la CIL et la nouvelle loi "LLavaux" qui remplace l'ancienne loi de protection de Lavaux (LPPL)

**4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?**

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle **pourrait être améliorée**

**4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?**

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

**4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?**

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

**4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?**

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et **la plupart des activités** sont mises en œuvre

**4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial**

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sans objet
Visiteurs	Moyenne
Chercheurs	Faible

Industrie touristique	Excellente
Industrie	Aucune

**4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

Les communautés locales **participent directement** à toutes les décisions pertinentes concernant la gestion, par exemple la cogestion

**4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

**Aucune population autochtone ou traditionnelle** ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

**4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?**

Il y a des **contacts réguliers** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, et une **importante coopération** en matière de gestion

**4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation**

**4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique**

#### 4.4. Ressources financières et humaines

**4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)**

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	0%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	40%
Gouvernemental (Local / municipal)	50%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	10%

**4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)**

**4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?**

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

**4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?**

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

**4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?**

On reconnaît un **potentiel** d'avantages économiques et l'on fait des plans pour les concrétiser

**4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?**

Il y a **peu ou pas d'équipement** et d'installations malgré un besoin constaté

**4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?**

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

**4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure**

point 4.4.1 : la repartition ne comprend que la structure de gestion et les programmes qui lui sont liés. Les finances de gestion sont presque entièrement soutenues et assumée par les communes du périmètre. D'autres mesures ayant un impact direct sur le maintien du site telles que mesures de restauration, subventions agricoles ou aides spécifiques sont assurées par d'autres partenaires divers tels que privés, cantonaux ou fédéraux.

**4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Plein temps	50%
Temps partiel	50%

**4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Permanentes	100%
Saisonnnières	

**4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)**

Payées	100%
Bénévoles	

**4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?**

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

## Rapport périodique - Deuxième cycle

### 4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Mauvaise
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Moyenne
Interprétation	Moyenne
Education	Mauvaise
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellente
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Sans objet
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Sans objet

### 4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Sans objet
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Moyenne
Interprétation	Moyenne
Education	Moyenne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Sans objet
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Sans objet

### 4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan ou programme de développement du savoir faire local est prévu ou en place mais **n'est pas mis en œuvre**

### 4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Le personnel pour la gestion du site comprend le noyau exécutif de prise de décision. Il ne comprend pas les divers services communaux ou cantonaux. De même n'est pas pris en considération le personnel et le travail qui est fait dans le cadre des entreprises viticoles ou touristiques.

## 4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

### 4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

### 4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour

## Section II-Lavaux, vignoble en terrasses

### améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

### 4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés** auprès d'audiences locales, nationales et internationales

### 4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique Guide du paysage du Lavaux, édité par la CIL et disponible sur [www.lavaux-unesco.ch](http://www.lavaux-unesco.ch)

### 4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Le programme d'étude scientifique et les projets de recherche seront mieux déployés avec la nouvelle association en charge de la gestion du site.

## 4.6. Education, information et sensibilisation

### 4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

### 4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Moyenne
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Faible
Organisateurs de voyages	Moyenne
Entreprises et Industries locales	Moyenne

### 4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il n'y a **pas de programme d'éducation et de sensibilisation** bien que l'on en ait constaté le besoin

### 4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une **incidence partielle** sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation

### 4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**



## Rapport périodique - Deuxième cycle

**4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :**

Centre d'accueil des visiteurs	Appropriée
Musée de site	Appropriée
Guichets d'information	Appropriée
Visites guidées	Excellente
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Appropriée
Autres	8 - <b>array</b> 1 3 2 3 3 3 4 4 5 3 6 3 7 3 <b>array</b> 1 Echelle de 0 à 4 relative à l'efficacité 2 Non nécessaire 3 Non fournie mais nécessaire 4 Faible 5 Appropriée 6 Excellente

**4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation**

Le volet éducatif, information et sensibilisation doit être déployé par la nouvelle association. Il y a encore beaucoup à faire pour sensibiliser les écoles et les visiteurs sur les valeurs du site et du patrimoine mondial. Deux projets d'envergures sont envisagés : "Lavaux en Scènes" et le projet de "Centre Lavaux Patrimoine mondial"

### 4.7. Gestion des visiteurs

**4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.**

L'année dernière	Stationnaire
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Forte augmentation (100 %+)
Il y a cinq ans	Forte augmentation (100 %+)

## Section II-Lavaux, vignoble en terrasses

**4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation**

Lieux d'hébergement
Services de transports
Industrie touristique

**4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs**

**4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?**

Il y a une **certaine gestion** de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial

**4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?**

Il y a une **excellente coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

**4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?**

**Les droits d'entrées ne sont pas collectés**

**4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs**

Une étude sur la circulation sur site a été faite, permettant de déterminer les capacités d'absorption des axes routiers pour la mise en place d'une nouvelle signalisation touristique. Cette étude a permis d'établir les points d'intérêts du site avec les structures de parking existantes, donnant un aperçu assez précis de la gestion des visiteurs.

### 4.8. Suivi

**4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?**

Il existe un **programme général intégré de suivi** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

**4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?**

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** pour définir et contrôler les indicateurs clés servant à mesurer son état de conservation

**4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi**

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Faible
Chercheurs	Absent
ONGs	Absent
Industrie	Absent
Groupes autochtones locaux	Absent

**4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?**

**Pas de recommandations** appropriées du Comité à mettre en œuvre

**4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial**

**4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi**

#### **4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion**

**4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)**

cf question 5.2

## 5. Résumé et Conclusions

## 5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

## 5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
<b>3.2</b>	<b>Infrastructures de transport</b>						
<b>3.2.1</b>	<b>Infrastructures de transport de surface</b>	intégrité visuelle du paysage: mauvais assainissement des murs d'autoroute au nord. Une meilleure communication doit être mise en place pour la planification des chantiers d'entretien qui ont un impact majeur sur le site.	prévoir meilleure coordination entre les offices fédéraux responsables (des routes, de la culture, de l'environnement) ainsi que les autorités cantonales et communales.	pas encore mis en place	en cours	OFC/OFEN/OFROU, canton et communes	-
<b>3.8</b>	<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>						
<b>3.8.5</b>	<b>Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale / des communautés</b>	intégrité fonctionnelle: Veiller à sauvegarder une vie vigneronne et villageoise continue et dans l'esprit de la tradition dans les villages de Lavaux.	néant	néant	ouvert	canton, communes	-
<b>3.9</b>	<b>Autres activités humaines</b>						
<b>3.9.2</b>	<b>Destruction délibérée du patrimoine</b>	intégrité visuelle du paysage, graffitis sur les murs des terrasses: Impact faible. Pouvoir avoir une influence positive sur l'arrêt de graffitis sur les murs de vignes qui donne une mauvaise image du site.	pas prévue	néant	ouvert	communes	-
<b>3.10</b>	<b>Changement climatique/problèmes météorologiques</b>						
<b>3.10.1</b>	<b>Tempêtes</b>	authenticité, intégrité: plantation des vignes: risque météo tel que grêle, mauvaise année météorologique, etc...	néant	néant	ouvert	communes	-

## 5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

## 5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

<b>4.1 Limites et zones tampons</b>						
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
<b>4.1.4</b>	<b>Les limites du bien du patrimoine mondial ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours</b>	à prévoir dans le plan de gestion	à prévoir dans le plan de gestion	à prévoir dans le plan de gestion	-	
<b>4.1.5</b>	<b>Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours</b>	à prévoir dans le plan de gestion	à prévoir dans le plan de gestion	à prévoir dans le plan de gestion	-	

<b>4.4 Ressources financières et humaines</b>					
4.4.13	Recherche et suivi	à prévoir dans le plan de gestion	à prévoir dans le plan de gestion	à prévoir dans le plan de gestion	-
<b>4.7 Gestion des visiteurs</b>					
4.7.4	Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial	à prévoir dans le plan de gestion	à prévoir dans le plan de gestion	à prévoir dans le plan de gestion	-

**5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien**

**5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial**

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

**5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial**

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

**5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial**

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

**5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien**

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

**5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien**

**5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien**

**6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique**

**6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants**

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Positif
Reconnaissance	Positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Pas d'effet
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Positif
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Sans objet
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Positif

Autre (veuillez préciser)		15 -
		<b>array</b>
1	3	
2	3	
3	3	
4	3	
5	3	
6	3	
7	2	
8	3	
9	3	
10	3	
11	3	
12	[empty string]	
13	3	
14	3	
		<b>array</b>
1	Echelle de 0 à 4 points	
2	Sans objet	
3	Négatif	
4	Pas d'effet	
5	Positif	
6	Très positif	

**6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial**

**6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique**

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Communauté locale
Organisations consultatives

**6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?**

oui

**6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique**

**6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique**

UNESCO	Faible
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Très bon

**6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?**

La totalité de l'information requise était accessible

**6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :**

Le suivi et l'établissement de rapports
L'efficacité de la gestion

**6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:**

UNESCO	Laisse à désirer
Etat partie	Aucun
Gestionnaires des sites	Aucun
Organisation consultative	Aucun

**6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial**

- **Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**  
Raison de la mise à jour : "la loi cantonal sur le plan de protection de Lavaux (LPPL)," -> changer par : "la loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux)"

**6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques**